Nations Unies S/PV.5070



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5070e séance

Jeudi 4 novembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Constantino
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarisse da Fontoura
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Colomina
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dimitru
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Date de l'élection pour pourvoir un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/2004/830)

04-59106 (F)
0459106

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Date de l'élection pour pourvoir un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/2004/830)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/830, qui contient le texte d'une note du Secrétaire général datée du 21 octobre 2004.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/879, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Puis-je considérer que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à adopter le projet de résolution publié sous la cote S/2004/879 sans le mettre aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1571 (2004).

Le Conseil de sécurité en a ainsi terminé avec l'examen de cette question pour la présente séance.

La séance est levée à 10 h 20.